

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 17 JANVIER 2018, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Jacques David, maire de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Martha Hervieux, mairesse de Kingsbury
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
Christian Massé, maire de Racine
Bertrand Ménard, maire de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Gérard Messier, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeves Mathieu, représentant de Stoke
Jean-Pierre Bordua, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Absence :

Derek Grilli, maire de Lawrenceville

Invités :

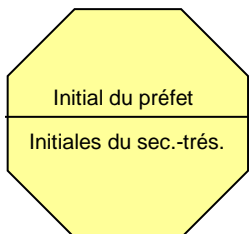
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Guylaine Lampron, greffière de la cour municipale
Julie Poulin, géomaticienne/coordonnatrice régionale des cours d'eau
Maxime Turcotte, urbaniste
Caroline Falcão, agente aux communications
Marie-Andrée Ménard, agente de développement touristique et culturel
Danny De Quoy, intervenante au Rivage
Citoyens (2)

1. Bienvenue par le Monsieur le Préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

3. **Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;**

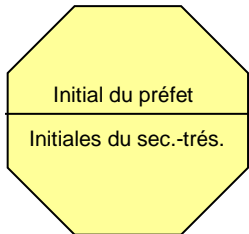
IL Y A QUORUM.

4. **Lecture et adoption du projet de l'ordre du jour;**

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 17 janvier 2018 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 décembre 2017 **(doc.)**;
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
 - 7.1 Présentation du Comité d'arrimage des Partenaires en santé mentale (CAP-SM) **(doc.)**;
8. **Correspondance**
 - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 9 décembre 2017 au 9 janvier 2018 **(doc.)**;
 - 8.1.1 Lettre 5.16-Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie **(doc.)**;
 - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 10 janvier 2018 au 12 janvier 2018 **(doc.)**;
 - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. **Développement Val-Saint-François;**
10. **Aménagement**
 - 10.1 Présentation du bilan 2017 des activités de gestion des cours d'eau **(doc.)**;
 - 10.2 Résolution approuvant la nomination de la personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les Compétences municipales par la ville de Windsor **(doc.)**;
 - 10.3 Résolution pour la signature de l'entente intermunicipale de délégation, désignation d'une MRC mandataire pour le projet d'acquisition d'une couverture d'orthophotographie aérienne et nomination d'un responsable sur le comité de l'entente **(doc.)**;
 - 10.4 Offre de services - contrôle de la berce du Caucase en 2018 - Quadra Environnement Inc. **(doc.)**;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

11. Évaluation

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (**doc.**);

12. Plan de gestion des matières résiduelles;

12.1 Résultats de la collecte des matières organiques pour l'année 2017;

13. Rapport des comités;

14. Cour municipale;

15. Suivi des dossiers

15.1 FQM - Déclaration commune – Forum des communautés forestières (doc.);

15.2 FQM – Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités (doc.);

15.3 Suivi-Programme Mobilisation –Diversité (doc.);

16. Divers

16.1 Résolution – dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – volet mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles (**doc.**);

16.2 Résolution – dépôt d'une demande d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal– volet mise en commun d'un service d'ingénierie (**doc.**);

16.3 Initiatives en activité physique en Estrie (**doc.**);

16.4 Résolution – Adoption du devis pour la refonte du site web de la MRC du Val-Saint-François (**doc.**);

16.5 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

18. Date du prochain conseil;

19. Levée de la séance.

CA-18-01-01

Résolution :

ATTENDU QUE

chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Renald Chênevert, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce Conseil soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 décembre 2017;

CA-18-01-02

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par monsieur Bertrand Ménard, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 13 décembre 2017 et que ledit procès-verbal soit adopté tel déposé.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

7.1 Présentation du Comité d'arrimage des Partenaires en santé mentale (CAP-SM) (doc.);

Madame Danny De Quoy, intervenante au Rivage informe les membres du Conseil, de l'existence d'un Comité d'Arrimage des Partenaires pour des situations complexes. Il s'agit d'un mécanisme d'échange et de concertation clinique pour les partenaires du Val-Saint-François provenant des secteurs de la santé et services sociaux, de l'éducation, de l'emploi, des services policiers etc., oeuvrant avec une clientèle adulte vivant une situation complexe. Il est recommandé de référer la personne à l'accueil psychosocial du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et si la situation persiste pour le partenaire, il peut entamer la démarche.

Monsieur le préfet remercie madame De Quoy pour sa présentation.

8. Correspondance reçue

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 9 décembre 2017 au 9 janvier 2018 (doc.);

8.1.1 Lettre 5.16 – Projet Partenaire pour la réussite éducative en Estrie (doc.);

Madame la directrice informe les membres du Conseil qu'ils ont reçu un communiqué relativement aux journées de la persévérance scolaire.

Il est mentionné que les municipalités recevront un court sondage afin de connaître les actions, activités ou politiques des municipalités qui contribuent à

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

la qualité de vie des jeunes. Une invitation à hisser le drapeau de la persévérance scolaire durant la campagne de février. Les maires et mairesses seront invités à participer à un déjeuner réseautage le 12 février de 9 h à 10 h 30 à Sherbrooke de même qu'une invitation est lancée aux municipalités à proclamer les Journées de la persévérance scolaire dans leur communauté.

La MRC a reçu un drapeau de la persévérance scolaire pour les municipalités; après discussion, cette année le drapeau est remis à la municipalité de Stoke.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 10 janvier 2018 au 12 janvier 2018;

Lettre 5.5 - Centre d'Art de Richmond – Soirée Casino Black et Blanc 2^{ème} édition – Le 24 février 2018

Madame la directrice indique qu'il s'agit d'une demande de commandites. L'an dernier, la MRC a commandité la somme de 300 \$.

CA-18-01-03 Résolution :

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Bertrand Ménard et résolu,

QUE la MRC accepte de verser une contribution de 300 \$ à titre de commandite à l'Évènement 2018, Casino Black et Blanc le 24 février prochain.

Proposition adoptée.

8.3 Adoption du rapport et de la correspondance par résolution du conseil, le cas échéant;

CA-18-01-04 Résolution :

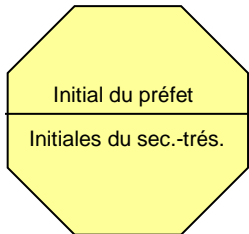
ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 10 janvier 2018 jusqu'au 12 janvier 2018 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par madame Martha Hervieux, appuyé par monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 10 janvier 2018 jusqu'au 12 janvier 2018 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.

9. Développement Val-Saint-François;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Madame Marie-Andrée Ménard, agente de développement touristique et culturel se présente aux membres du Conseil.

10. Aménagement;

10.1 Présentation du bilan 2017 des activités de gestion des cours d'eau (doc.);

Madame Poulin présente aux membres du Conseil le bilan 2017 des activités de gestion des cours d'eau. Il y a eu 65 dossiers ouverts en 2017. Sur ces 65 dossiers, 38 ont nécessités une visite sur le terrain.

Madame Poulin énonce les différents types de travail, soit l'identification de cours d'eau, la gestion des barrages de castor, les dossiers en infraction, des demandes de creusage, réalisation de travaux à Saint-Denis-de-Brompton, inondation dans la municipalité de Stoke.

Pour 2018 :

- Suivis dans les dossiers;
- Développer des outils de vulgarisation;
- Entrée en vigueur de nouvelles dispositions à la LQE : 23 mars 2018;
- Guide pour l'élaboration des plans régionaux : 16 juin 2018;
- Identification détaillée des milieux humides : janvier 2019

Monsieur Beauchemin demande s'il y a eu des développements dans la demande de retrait des milieux humides créés par l'homme. Madame Poulin n'a pas reçu cette information pour l'instant.

10.2 Résolution approuvant la nomination de la personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales par la ville de Windsor (doc.);

CA-18-01-05

Résolution :

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Val-Saint-François ont conclu en 2006, une entente avec la MRC du Val-Saint-François concernant diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 2 de cette entente, la municipalité fournit, notamment, le personnel nécessaire, dont celui désigné au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6), ci-après citée [L.C.M.];

ATTENDU QU' en vertu de l'article 5 de cette entente, la municipalité doit nommer la personne désignée et la MRC, doit approuver ce choix;

ATTENDU QUE la ville de Windsor a procédé à la mise à jour de la nomination de personne désignée en vertu de l'article 105 de la L.C.M.;

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François approuve le choix de :

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

- Madame Emmanuelle Lescault occupant la fonction d'inspectrice en bâtiment et en environnement ou en son absence;
- M. Jean Landry occupant la fonction de directeur des travaux publics,

comme étant les personnes désignées en vertu de l'article 105 de la L.C.M pour la ville de Windsor;

QUE cette résolution reste en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution annule celle-ci.

Proposition adoptée.

10.3 Résolution pour la signature de l'entente intermunicipale de délégation, désignation d'une MRC mandataire pour projet d'acquisition d'une couverture d'orthophotographie aérienne et nomination d'un responsable sur le comité de l'entente (doc.);

Madame Bonneville informe les membres du Conseil que les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François et la Ville de Sherbrooke désirent conclure une entente intermunicipale visant à obtenir des soumissions pour acquérir une couverture d'orthophotographies de l'Estrie en 2018. Ce projet a été brièvement expliqué lors de la préparation des budgets et les sommes ont été prévues au budget 2018.

La dernière couverture d'orthophotographies a été réalisées en 2013, il y aura donc 5 ans au printemps 2018. En cinq ans, plusieurs changements d'utilisation du sol (développement urbain, déplacement naturel des cours d'eau, perte ou gain de la végétation, etc.) et d'infrastructures (routes, ligne électriques, etc.) se produisent sur le territoire, c'est pourquoi une nouvelle couverture permettra de mettre à jour une multitude de données géographiques.

Une entente intermunicipale doit être élaborée afin de définir les paramètres de l'appel d'offres et de désigner un organisme municipal (MRC ou Ville) qui agira à titre de mandataire. Cette obligation vient du fait que pour conclure une entente de partage de coûts et de licences avec le gouvernement du Québec (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire), l'organisme propriétaire doit être un organisme public. La MRC de Memphrémagog a été désignée comme étant le mandataire de cette entente.

Les MRC-Ville pourront collaborer ensemble pour développer un document d'appel d'offres.

CA-18-01-06

Résolution :

Résolution pour la signature de l'entente intermunicipale de délégation, la désignation d'une MRC mandataire pour le projet d'acquisition d'une couverture d'orthophotographie aérienne et la nomination d'un responsable sur le comité de l'entente.

ATTENDU QU' en 2013 une couverture d'orthophotographies a été réalisée par la Table des MRC de l'Estrie pour le territoire de l'Estrie;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

- ATTENDU QUE** les orthophotographies aériennes 2013 auront 5 ans au printemps 2018 et que le portrait territorial change continuellement;
- ATTENDU QUE** les orthophotographies aériennes sont un outil essentiel à la mise à jour de données géographiques;
- ATTENDU QUE** l'ensemble des MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke désirent avoir une évaluation des prix du marché pour la réalisation d'une couverture d'orthophotographies;
- ATTENDU QU'** il y a lieu d'aller en appel d'offres et de confier à la MRC de Memphrémagog le rôle de MRC mandataire pour réaliser la procédure d'appel d'offres visant la couverture d'orthophotographies pour l'Estrie;
- ATTENDU QUE** l'appel d'offres comprendra les coûts par kilomètres carrés et pour deux résolutions, soit 20 cm et 10 cm;
- ATTENDU QUE** l'appel d'offres n'engage aucunement les MRC-Ville propriétaires à octroyer le mandat, donc aucun engagement financier.

Il est proposé par monsieur Bertrand Ménard, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

- QUE** la MRC du Val-Saint-François approuve l'entente intermunicipale entre les MRC de Coaticook, de Memphrémagog, des Sources, du Granit, du Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke, visant à obtenir des soumissions pour l'acquisition d'orthophotographies en 2018 pour la région de l'Estrie;
- QUE** soit confié à la MRC de Memphrémagog le mandat de réaliser la procédure d'appel d'offres incluant les addendas, le cas échéant, conformément à sa *Politique de gestion contractuelle* notamment quant à la qualification des offres;
- DE** déléguer à la MRC de Memphrémagog le soin d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur prix final selon l'option ou les options retenues, le cas échéant, suivant la réception d'une résolution à cet effet des parties à l'entente qui souhaitent s'engager;
- QUE** monsieur Luc Cayer, préfet de la MRC du Val-Saint-François soit autorisé à signer ladite entente intermunicipale;
- QUE** soit nommé madame Julie Poulin sur le comité intermunicipal formé en application de l'entente intermunicipale.

Proposition adoptée.

10.4 Offre de services – Contrôle de la berce du Caucase en 2018 – Quadra Environnement Inc. (doc.);

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

Monsieur Turcotte fait un compte rendu du dossier. Il s'agit de l'an deux sur cinq dans le processus d'éradication.

Monsieur Massé indique que ce sera discuté au Conseil de la municipalité de Racine la semaine prochaine. La municipalité souhaite modifier certains points dans l'offre de service.

Monsieur Bordua demande s'il existe un programme pour contrer la plante « Nerprun ». Madame Bonneville précise qu'elle fait partie d'un comité technique sur la forêt et qu'il y a des recherches de faites. Par contre, il ne semble pas y avoir quelque chose de concret à faire présentement.

CA-18-01-07

Résolution :

ATTENDU QU' une problématique de plantes envahissantes (berce du Caucase) est présente sur les territoires des municipalités de Racine, du Canton de Valcourt, ville de Valcourt et Maricourt;

ATTENDU QUE lors du conseil d'août 2016 de la MRC, il a été convenu que le problème était d'ordre municipal et que l'éradication devrait se faire par chacune des municipalités concernées;

ATTENDU QU' une concertation entre les municipalités de Racine, du Canton de Valcourt, ville de Valcourt et Maricourt est en cours depuis 2016 afin d'éradiquer cette plante;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est gestionnaire du réseau cyclable la Cantonnière;

ATTENDU QUE le réseau cyclable de la MRC est également touché par cette problématique de plantes envahissantes (berce du Caucase) sur une partie du tronçon reliant Racine au Canton de Valcourt et que la MRC est d'accord pour intervenir sur cette emprise;

ATTENDU QUE la collecte de données pour l'inventaire et la première année du plan d'éradication ont été effectués à l'été 2017 sur l'emprise de la piste cyclable par l'entreprise Quadra environnement Inc.;

ATTENDU QUE le plan d'éradication élaboré par la firme Quadra environnement Inc. s'échelonne sur 4 à 5 ans;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC est d'accord pour continuer le travail d'éradication de la berce du Caucase sur la partie de la piste cyclable dont elle est la gestionnaire;

Il est proposé par monsieur Christian Massé, appuyé par monsieur Gérard Messier et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François octroi, à Quadra environnement, le mandat d'éradication de la berce du Caucase sur le tronçon de la piste cyclable reliant Racine au Canton de Valcourt pour la somme de 7 106 \$, taxes en sus, pour l'année 2018;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à ce que toutes les municipalités touchées par la problématique de la berce du Caucase en amont de la piste cyclable s'entendent pour continuer le travail d'éradication de la berce du Caucase.

Proposition adoptée.

11. Évaluation

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2017.

12. Plan de gestion des matières résiduelles

12.1 Résultats de la collecte des matières organiques pour l'année 2017;

Madame Bouchard présente les résultats pour l'année 2017 de la collecte des matières organiques. Pour 2017, ce sont 1 410,28 tonnes de matières qui ont été compostées.

Monsieur Ledoux s'interroge sur les plastiques agricoles. Madame Bouchard indique que ce sujet sera abordé au point 16.1.

Monsieur Massé se questionne sur la fiabilité du tonnage. Il mentionne qu'il est monté dans le camion et qu'avant le début de la collecte, il y avait des matières dans le camion et après la collecte dans la municipalité de Racine, le camion s'en allait dans une autre municipalité. Madame Bouchard indique que le camion est pesé après chaque municipalité, le tonnage est exact. Monsieur Massé demande si les redevances sont basées sur ces chiffres. Madame Bouchard indique que les redevances sont basées sur les quantités enfouies.

Monsieur Beauchemin demande si une municipalité est pénalisée si une entreprise à un gros conteneur qu'elle fait vider elle-même. Madame Bouchard indique que s'il est mentionné que le conteneur vient de la municipalité de Saint-Denis, ce sera comptabilisé dans l'enfouissement de la municipalité.

Monsieur Massé souligne qu'il y a beaucoup d'éducation à faire, car il y a encore beaucoup de recyclage dans les bacs à déchets.

13. Rapport des comités;

14. Cour municipale;

15. Suivi des dossiers

15.1 FQM – Déclaration commune – Forum des communautés forestières (doc.);

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

Madame la directrice indique qu'il s'agit de suivis du Conseil de décembre. Monsieur Desmarais fera parvenir aux membres du Conseil un document de quatre pages.

CA-18-01-08

Résolution :

ATTENDU QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

ATTENDU QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

ATTENDU QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par monsieur Steeves Mathieu, appuyé par monsieur Bertrand Ménard et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

QUE cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au MDDELCC, au MFFP, au MFQ, au MESI, au MAPAQ, au MAMOT et au premier ministre du Canada.

Proposition adoptée.

15.2 FQM – Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités (doc.);

CA-18-01-09

Résolution :

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

ATTENDU la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

- ATTENDU QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François aura cinq ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les dix ans;
- ATTENDU QUE** les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;
- ATTENDU** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;
- ATTENDU QU'** aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;
- ATTENDU QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de *loi n° 132* peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;
- ATTENDU QUE** les MRC et les municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

Il est proposé par monsieur Herman Herbers, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,

- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François demande au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François demande au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François demande au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François demande au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- QUE** cette résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

Proposition adoptée.

15.3 Suivi – Programme Mobilisation-Diversité (doc.);

Madame la directrice invite les membres du Conseil à compléter le questionnaire qu'ils ont reçu.

Monsieur Ménard indique que la ville de Richmond a rencontré madame Roukayatou Idrissa Abdoulaye et qu'il a trouvé la rencontre très intéressante. Il invite les municipalités à faire de même.

16. Divers

16.1 Résolution – Dépôt d'une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Volet mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles (doc.);

Mesdames Ann Bouchard et Karine Bonneville informent les membres du Conseil que le gouvernement a mis en place une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal. La MRC souhaiterait présenter deux demandes, une pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles et une autre pour des services en ingénierie. Plus spécifiquement cette étude viserait la mise en commun des services suivants :

- Collecte, transport et élimination des déchets
- Collecte, transport et valorisation des plastiques agricoles
- Programme de gestion des boues de fosses septiques
- Embauche d'un ingénieur pour offrir du support-conseil dans 2 MRC et leurs municipalités (rédaction d'appel d'offres, surveillance, support pour le dépôt de demande dans le cadre du PIIRL, comité de sélection, etc.)

Les dépenses reliées à ces deux études totaliseraient 18 490,23 \$.

- Aide financière du MAMOT : 9 245,15 \$
- Contribution MRC Memphrémagog : 1 155,64 \$
- Contribution MRC Val-Saint-François : 8 089,48 \$

Madame la directrice indique que les surplus de la partie 3A seront affectés.

La date limite pour déposer la demande d'aide financière au MAMOT est le 1^{er} février 2018.

CA-18-01-10

Résolution :

ATTENDU QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) rend disponible un programme d'aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire;

ATTENDU QUE plus spécifiquement, l'étude d'opportunité vise la mise en commun des services suivants :

- collecte, transport et élimination des déchets;
- collecte, transport et valorisation des plastiques agricoles;
- programme de gestion des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE l'élaboration de l'étude d'opportunité nécessitera l'embauche d'une ressource professionnelle pour une durée de 19,5 semaines;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière assume 50% des coûts reliés à l'embauche d'une ressource professionnelle;

ATTENDU QUE l'élaboration d'une étude d'opportunité n'engage en rien la MRC à mettre en place les éventuels services, suite aux conclusions de l'étude;

Il est proposé par monsieur Louis Coutu, appuyé par monsieur Jacques David et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François dépose une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire;

QUE la MRC du Val-Saint-François soit l'organisme responsable du projet.

QUE le Conseil nomme madame Ann Bouchard comme personne répondante de la demande d'aide financière pour le volet des services liés à la gestion des matières résiduelles;

QUE le montant de 8 089,48 \$ soit puisé à même les surplus de la partie de budget 3A « Administration générale ».

Proposition adoptée.

16.2 Résolution – Dépôt d'une demande d'aide pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal – Volet mise en commun d'un service d'ingénierie (doc.);

CA-18-01-11 Résolution :

ATTENDU QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) rend disponible un programme d'aide financière aux organismes municipaux pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

- ATTENDU QUE** dans le cadre de ce programme d'aide financière, la MRC du Val-Saint-François désire présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant 2 MRC (MRC du Val-Saint-François et MRC Memphrémagog) et ces municipalités respectives;
- ATTENDU QUE** plus spécifiquement, cette étude d'opportunité vise :
- à dresser un portrait de la situation;
 - à exposer les besoins des municipalités et des MRC;
 - et à présenter les détails techniques et financiers d'un éventuel regroupement pour la mise en commun d'un service d'ingénierie;
- ATTENDU QUE** l'élaboration de l'étude d'opportunité nécessitera l'embauche d'une ressource professionnelle pour une durée de 6,5 semaines;
- ATTENDU QUE** le programme d'aide financière assume 50% des coûts reliés à l'embauche d'une ressource professionnelle;
- ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog assumera 25% des coûts de réalisation de l'étude d'opportunité du volet ingénierie;
- ATTENDU QUE** l'élaboration d'une étude d'opportunité n'engage en rien à mettre en place un éventuel service d'ingénierie, suite aux conclusions de l'étude;

Il est proposé par monsieur Louis Coutu, appuyé par monsieur Jacques David et résolu,

- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François dépose une demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun d'un service d'ingénierie regroupant les MRC Val-Saint-François et Memphrémagog et leurs municipalités respectives participantes;
- QUE** la MRC du Val-Saint-François soit l'organisme responsable du projet.
- QUE** le Conseil nomme madame Karine Bonneville comme personne répondante de la demande d'aide financière pour le volet des services d'ingénierie.

Proposition adoptée.

16.3 Initiatives en activité physique en Estrie (doc.);

Madame Manon Fortin indique aux membres que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a mis à la disposition du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) une aide financière pour redistribution auprès des divers organismes locaux et régionaux, afin de permettre la réalisation de projets structurants en soutenant des actions collectives afin de promouvoir et

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

de valoriser la pratique d'activités physiques auprès de la population. L'aide financière est de 4 130 \$.

La MRC sera porteur du dossier mais la gestion du projet sera confiée à l'organisme la Maison de la Famille les Arbrisseaux qui sera responsable de faire la reddition de compte. Cet organisme est présent dans la MRC du Val-Saint-François de par son travail avec les familles.

L'organisme souhaite inviter la population à circuler auprès des divers évènements « Plaisirs d'hiver » organisés au sein des municipalités et des écoles de la MRC du Val-Saint-François. Il rendra disponible gratuitement un lot de matériel durable d'hiver lors de ces évènements afin que les familles jouent à l'extérieur. L'organisme s'engage à faire connaître les évènements, le matériel et les lieux de réservation afin que les organismes et les familles pratiquent davantage d'activités extérieures de même que faire la promotion dans les différents évènements.

CA-18-01-12

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François peut bénéficier d'un montant de 4 130 \$ provenant d'une aide financière afin de permettre la réalisation de projets structurants dans le cadre des « Plaisirs d'hiver »;

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif : La Maison de la Famille les Arbrisseaux, demande à la MRC de déposer le projet : « Plaisirs d'hiver de la MRC du Val-Saint-François » dans le cadre du programme d'Aide afin de permettre la réalisation de projets structurants dans le cadre des « Plaisirs d'hiver »;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François approuve le projet : « Plaisirs d'hiver de la MRC du Val-Saint-François » de l'organisme La Maison de la Famille les Arbrisseaux;

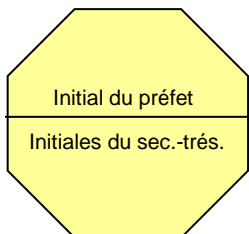
ATTENDU QUE le projet consiste à inviter la population à circuler auprès des divers évènements Plaisirs d'hiver organisés au sein des municipalités et des écoles de la MRC du Val-Saint-François et de rendre disponible gratuitement un lot de matériel durable d'hiver lors de ces évènements afin que les familles jouent à l'extérieur;

ATTENDU QUE le coût total du projet : « Plaisirs d'hiver de la MRC du Val-Saint-François » est de 26 848 \$;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François demande une aide financière de 4 130 \$ au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour le projet : « Plaisirs d'hiver de la MRC du Val-Saint-François »;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Bertrand Ménard et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François demande au Conseil Sport Loisir de l'Estrie, une aide financière de 4 130 \$ afin que La Maison de la Famille les Arbrisseaux mette en œuvre le projet : « Plaisirs d'hiver de la MRC du Val-Saint-François » dans le cadre du



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

programme « Aide afin de permettre la réalisation de projets structurants dans le cadre des « Plaisirs d'hiver »;

QUE la directrice générale de la MRC du Val-Saint-François, madame Manon Fortin soit autorisée à signer la convention de subvention – Aide afin de permettre la réalisation de projets structurants dans le cadre des « Plaisirs d'hiver ».

Proposition adoptée.

16.4 Résolution – Adoption du devis pour la refonte du site web de la MRC du Val-Saint-François (doc.);

Madame Falcão indique que le processus d'appel d'offres se fera sur invitation. Un comité de sélection sera formé afin de rencontrer les firmes pour poser des questions.

Elle attire l'attention des membres du Conseil sur l'annexe D qui contient une liste de tout ce qui se retrouvera sur le nouveau site web de la MRC. Elle précise que si la MRC avait une nouvelle compétence, il y aura des coûts pour procéder à cet ajout. Elle détaille à la page 8 le point 3.1.1 sur le contenu des fonctionnalités et des services requis. Elle mentionne que 4 options sont demandées dans le devis. Les soumissionnaires devront indiquer un prix séparé pour chacune de ces options.

Madame Fortin demande à madame Bouchard de vérifier la possibilité que les prix, pour ces quatre options, soient garantis pour douze mois.

Le rôle de Madame Falcão sera de fournir les textes, les photos et aider à faire les entrées dans le site. Elle indique qu'elle et l'adjointe administrative recevront une formation afin d'être autonome dans la modification de textes.

Madame Falcão précise que la firme actuelle ne soutiendra plus notre site web à compter de novembre prochain.

Monsieur Massé demande quel montant a été budgété. Madame Fortin indique que 25 000 \$ a été budgété pour l'année 2018.

Madame Bureau demande qui sera invité. Madame Bouchard indique que cette information est confidentielle.

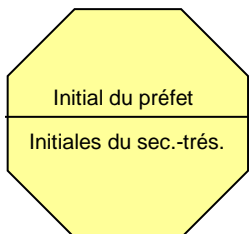
CA-18-01-13

Résolution :

ATTENDU QU' un devis d'appel d'offres sur invitation portant sur la fourniture de services professionnels pour la refonte globale du site web de la MRC du Val-Saint-François a été déposé au Conseil;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle indique que pour chaque procédure d'appel d'offres, la MRC doit nommer un responsable désigné pour fournir les informations administratives et techniques concernant les procédures d'appel d'offres en cours aux soumissionnaires invités;

Il est proposé par monsieur Herman Herbers, appuyé par madame Martha Hervieux et résolu,



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le devis d'appel d'offres de services professionnels pour la refonte globale du site web de la MRC du Val-Saint-François;

QUE la directrice générale de la MRC du Val-Saint-François, madame Manon Fortin soit désignée responsable de l'appel d'offres sur invitation portant sur la fourniture de services professionnels pour la refonte globale du site web de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

** Madame Martha Hervieux tient à souligner la qualité des présentations faites au Conseil par le personnel de la MRC.

16.5 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 22 décembre 2017 au 17 janvier 2018.

Monsieur Luc Cayer invite les élus à une séance d'information sur internet haute vitesse qui aura lieu en février.

17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Madame Josée Cardin, citoyenne de Richmond, demande quels sont les développements dans le dossier de la récupération du verre. Monsieur Cayer indique que la MRC a transmis une lettre afin d'appuyer le projet de Recyc-Québec. Une première rencontre a eu lieu avec Recyc-Québec et une deuxième rencontre devrait avoir lieu en février.

Madame Fortin précise que l'Éco-centre ouvrira dans la dernière semaine d'avril et qu'il est très onéreux et difficile de l'ouvrir à l'année. Elle suggère aux citoyens de conserver le verre à la maison jusqu'à l'ouverture en avril.

Madame la directrice précise que le projet pilote avec les 5 Centres de Tri est d'une durée de 18 mois et qu'il reste environ 1 an.

Madame Josée Cardin remercie les membres du Conseil de leur attention.

Monsieur Chênevert revient sur la méthode des votes et demande à madame Fortin comment a été établi le chiffre de 775 habitants/vote dans le décret. Madame Fortin répond qu'à sa connaissance plusieurs scénarios avaient été envisagés et que c'est celui-là qui avait été retenu par les membres du Conseil.

Monsieur Chênevert aimerait proposer une méthode différente aux membres du Conseil :

- La population totale de la MRC est de 30 872
- Si on part du principe que chacune des municipalités doit avoir un vote
- Si on divise 30 872 par 18 municipalités = 1 715
- Chaque tranche de 1 715 habitants aurait un vote

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

Initial du préfet

Initiales du sec.-trés.

Il mentionne que cette façon de faire ramènerait une représentativité plus équitable aux municipalités.

- Il propose un 2^{ème} scénario : à la moitié et plus de 1 715 habitants (859), une municipalité obtiendrait un deuxième vote.

Madame Hervieux indique que les maires autour de la table ne sont pas là pour défendre leur municipalité mais pour représenter la totalité des 18 municipalités.

Monsieur Desmarais précise que le chiffre 775 a été établi avant l'arrivée de la double majorité (51% des votes et 51 % de la population).

Monsieur Chênevert transmettra à tous les membres du Conseil les données de son calcul. Madame Bureau demande à madame Fortin s'il est possible de contacter monsieur Marc-André Martel afin de savoir d'où vient le chiffre 775.

Madame la directrice fait un rappel aux élus qui ont l'intention de participer au congrès de la FQM de faire la réservation de leur chambre car il n'en reste que neuf.

Madame la directrice informe les membres que la MRC utilise maintenant un compte Google afin de transmettre les documents pour le Conseil et que d'ici quelques semaines, l'objectif sera que ce soit la seule façon de procéder.

18. Date du prochain conseil;

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 21 février 2018 à 19 h.

19. Levée de la séance.

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin que la séance soit levée à 20 h 45.

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet